

21shares Anthropic ETP (Ticker: CLAUD)

ISIN : CH1606386675 | Devise : USD | Frais annuels : 1% | Unités : 5,000 (2026-10-08)

A. Introduction et avertissements

21shares Anthropic ETP (Ticker : CLAUD) vise à répliquer les résultats d'investissement de Anthropic Perps Note (ANTPERPS), US Dollar (USD).

L'émetteur et l'offreur des titres est 21shares x FalconX Limited (LEI : 894500348NRGIGUX578, numéro d'immatriculation 434011), une société par actions constituée aux îles Caïmans. Le prospectus de base a été approuvé par l'Autorité suédoise de surveillance financière (SFSA) le 24 septembre 2026. L'approbation du prospectus de base par la SFSA ne doit pas être comprise comme une approbation de ces titres.

Avertissements

- A. ce résumé propre à l'émission doit être lu comme une introduction au prospectus de base et aux conditions définitives relatives à ces titres ;
- B. toute décision d'investir dans les titres doit être fondée sur un examen du prospectus de base dans son ensemble par l'investisseur, conjointement avec les conditions définitives relatives à ces titres ;
- C. l'investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi ;
- D. si une action concernant l'information contenue dans un prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur requérant pourrait, en vertu du droit national, devoir supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire ;
- E. la responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé propre à l'émission, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement si le résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu avec les autres parties du prospectus de base et les conditions définitives concernées, ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu avec les autres parties du prospectus de base et ces conditions définitives, les informations clés permettant d'aider les investisseurs à décider s'ils doivent investir dans ces titres ;
- F. vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

B. Informations clés sur l'émetteur

Qui est l'émetteur des titres ?

Siège social et forme juridique

21shares x FalconX Limited est l'émetteur de ces titres. 21shares x FalconX Limited a été constituée (lors d'une réunion de ses fondateurs) le 22 avril 2026 et a été immatriculée et enregistrée le 22 avril 2026. 21shares x FalconX Limited est constituée aux îles Caïmans sous le numéro d'immatriculation 434011. Son LEI est 894500348NRGIGUX578. Le siège social de 21shares x FalconX Limited est situé à CO Services Cayman Limited, PO Box 10008, Pavilion East, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1001, îles Caïmans.

Principales activités

21shares x FalconX Limited a été constituée pour émettre des titres liés à certains actifs sous-jacents poursuivant des stratégies d'investissement spécifiques. Chaque série de certificats offre une exposition synthétique à un ou plusieurs actifs de référence, pouvant offrir une exposition longue, une exposition courte ou une combinaison des deux, avec ou sans effet de levier, tel que précisé dans les conditions définitives applicables. L'émetteur prendra des dispositions pour répliquer la valeur du ou des actifs de référence en investissant dans d'autres instruments liés à la ou aux classes d'actifs sous-jacents, et la valeur de ce ou ces instruments sous-jacents déterminera la valeur des certificats. Un aperçu des classes d'actifs sous-jacents figure dans la section « Description des classes d'actifs sous-jacents » du prospectus de base, et un aperçu des stratégies d'investissement figure dans la section « Description des stratégies d'investissement ».

Principaux actionnaires et contrôle

À la date des présentes, l'émetteur est une filiale intégralement détenue par Jura Pentium Limited, dont le siège social est situé au 3rd Floor 1 Ashley Road, Altrincham, Cheshire, Royaume-Uni, WA14 2DT. Jura Pentium Limited, et par conséquent l'émetteur, sont des filiales intégralement détenues au sein du groupe de sociétés sous la société mère ultime FalconX Holdings Limited, îles Caïmans (le « Groupe »). Le bénéficiaire effectif ultime de FalconX Holdings Limited est une personne physique – M. Raghu Veer Yarlalagadda.

Direction clé

Le conseil d'administration comprend actuellement quatre membres (y compris le président), tous administrateurs exécutifs : Russell Barlow, Duncan Moir, Edel Bashir et Andres Valencia.

Commissaires aux comptes

La firme suivante a été désignée aux fins d'audit des états financiers de la société : Grant Thornton (Cayman) LLP, dont le siège social est situé au 171 Elgin Avenue, 2nd floor Century Yard Cricket Square, Grand Cayman KY1-1102, îles Caïmans (le « Commissaire aux comptes »). Grant Thornton (Cayman) LLP est un cabinet de services professionnels basé aux îles Caïmans, fournissant des services d'audit, de fiscalité et de conseil à des entités financières locales et internationales. Le cabinet est membre du réseau Grant Thornton International, présent dans 150 pays et reconnu par les régulateurs mondiaux et les organismes internationaux de normalisation.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

L'émetteur a été immatriculé le 22 avril 2026. Depuis la date de sa constitution, l'émetteur n'a pas débuté ses activités et, par conséquent, aucun état financier n'a été établi à la date du prospectus de base le plus récent.

Le droit des sociétés exige que les administrateurs préparent des états financiers pour chaque exercice. En vertu de ce droit, ils ont choisi d'établir les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et au droit applicable.

L'émetteur doit produire les états financiers annuels disponibles conformément à la norme comptable qui lui est applicable. Tout état financier audité futur publié pour l'émetteur (ainsi que le rapport d'audit relatif à cet exercice) sera publié sur le site internet de l'émetteur à l'adresse <https://www.21shares.com/en-ch/product-documents/financials>.

Quels sont les risques clés propres à l'émetteur ?**Risque de marché**

La volatilité des marchés reflète le degré d'instabilité et d'instabilité anticipée de la performance, par exemple, du marché des certificats structurés dans le temps. Le niveau de volatilité des marchés n'est pas uniquement une mesure de la volatilité effective des marchés, mais est largement déterminé par les prix des instruments dérivés offrant aux investisseurs une protection contre une telle volatilité. Les prix de ces instruments dérivés sont déterminés par des facteurs tels que la volatilité effective des marchés, la volatilité anticipée des marchés, d'autres conditions économiques et financières, ainsi que la spéculation commerciale. La volatilité des marchés peut entraîner des pertes pour l'émetteur malgré les dispositifs de couverture en place.

Niveau de risque : Élevé**Risques liés à l'objet social limité de l'émetteur**

Les activités de l'émetteur concernent des certificats liés à diverses classes d'actifs sous-jacents, notamment des actifs numériques, des actifs actions, des actifs matières premières et d'autres actifs éligibles, ainsi que les instruments sous-jacents connexes. L'émetteur est un véhicule ad hoc destiné à l'émission de certificats au sens des lois et réglementations applicables. Les cadres réglementaires, les structures de marché et les protocoles applicables aux classes d'actifs sous-jacents concernées font l'objet d'une évolution continue. Si une ou plusieurs des classes d'actifs sous-jacents ou instruments sous-jacents auxquels sont liés les certificats de l'émetteur ne se développent pas comme prévu, font l'objet d'un traitement réglementaire défavorable, ou si l'émetteur n'est pas en mesure de s'adapter aux circonstances changeantes, l'émetteur pourrait ne pas réussir à exercer son activité au titre de la série de certificats concernée, ce qui pourrait entraîner une diminution ou une perte totale de la valeur des certificats concernés.

Niveau de risque : Moyen**Risque de crédit**

Les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'émetteur et du dépositaire. La capacité d'un investisseur à obtenir un paiement conformément aux conditions générales dépend de la capacité de l'émetteur à honorer ces obligations. Les certificats ne constituent, ni directement ni indirectement, une obligation d'une autre partie. Par conséquent, indépendamment de la collatéralisation, la solvabilité de l'émetteur peut affecter la valeur de marché des certificats et, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite, les investisseurs pourraient ne pas recevoir le montant qui leur est dû en vertu des conditions générales. Outre les risques de crédit directs, les investisseurs sont indirectement exposés à tout risque de crédit auquel l'émetteur est exposé. Par exemple, l'émetteur pourrait subir des pertes et/ou ne pas parvenir à obtenir la livraison au titre de tout arrangement en place concernant des actifs libellés en crypto détenus en garantie.

Niveau de risque : Moyen**C. Informations clés sur les titres****Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?**

21shares Anthropic ETP (CLAUD) est un titre de créance non porteur d'intérêts, à durée indéterminée. Chaque série du produit est liée à un **actif de référence** Anthropic Perps Note (ANTPERPS), US Dollar (USD). CLAUD comporte un nombre total

Résumé propre à l'émission

de 5,000 certificats représentés. L'ISIN du produit est CH1606386675 avec USD comme devise de règlement. Aucune série de ce produit n'a de date d'échéance prévue ni de nombre maximal de titres. Des unités supplémentaires de certificats peuvent être émises à tout moment. Les titres comportent un mécanisme continu de création/rachat pour les participants autorisés. Les certificats constituent des obligations de créance directes, inconditionnelles, non subordonnées et non garanties de l'émetteur. Ils sont considérés comme des valeurs mobilières transférables au titre de MiFID II et ne comportent aucune restriction de transférabilité.

Où les titres seront-ils négociés ?

Les certificats sont négociés sur : Wiener Borse ainsi que sur un certain nombre d'autres plateformes de négociation multilatérale (SMN). D'autres lieux de négociation SMN peuvent être ajoutés de temps à autre sans la connaissance ni le consentement de l'émetteur. Pour la liste la plus à jour des lieux de négociation disponibles, consulter www.21shares.com.

Aucun garant

Les certificats constitueront des obligations exclusivement de l'émetteur et ne seront garantis par, ni ne seront de la responsabilité d', aucune autre entité.

Quels sont les risques clés propres aux titres ?**Risque de marché lié à l'absence de protection du capital**

Les certificats émis en vertu de ce prospectus de base ne prévoient aucune protection du capital pour tout montant payable au titre des certificats. Cela crée un risque pour les investisseurs dans les certificats, dans la mesure où une partie ou la totalité du montant investi pourrait être perdue en raison du risque de marché associé à l'exposition des certificats. En d'autres termes, si le prix de l'actif de référence évolue d'une manière défavorable pour les investisseurs, les conditions ne prévoient aucun niveau de capital protégé et les investisseurs subiront la perte totale correspondant à l'évolution défavorable de l'actif de référence concerné. Lorsque les certificats offrent une exposition longue et que le prix concerné reste stable ou baisse, cela aurait un effet défavorable significatif sur la valeur de marché de ces certificats et les investisseurs subiraient des pertes. Inversement, lorsque les certificats offrent une exposition courte et que le prix concerné reste stable ou augmente, cela aurait un effet défavorable significatif sur la valeur de marché des certificats et les investisseurs subiraient des pertes. Selon la performance de l'actif de référence concerné, les investisseurs pourraient subir une perte allant jusqu'à la totalité de leur investissement.

Niveau de risque : Élevé**Un actif IREV est une mesure de référence implicite du marché et ne constitue pas un investissement dans, une évaluation de, ou une créance à l'égard de l'entité de référence**

Lorsque la classe d'actifs sous-jacents est un actif synthétique représenté par un actif IREV, la série concernée ne confère pas aux investisseurs la propriété de, ni aucune créance contractuelle ou de propriété sur, l'entité de référence ou tout titre émis par celle-ci. L'actif synthétique offre une exposition à une mesure de référence implicite du marché attribuée à l'entité de référence, déterminée à l'aide des références de prix précisées dans les conditions définitives applicables. Cette mesure ne constitue pas une évaluation indépendante de la valeur fondamentale ou de la juste valeur de l'entité de référence et peut être influencée par le sentiment de marché, le positionnement, la liquidité, les attentes et la spéculation sans lien avec la valeur intrinsèque ou la situation financière de l'entité de référence. La valeur implicite peut donc différer sensiblement, et pendant des périodes prolongées, des valeurs induites par des transactions de financement, des transactions portant sur des titres réels, des évaluations indépendantes ou d'autres méthodologies d'évaluation. Les investisseurs n'obtiennent aucun droit de vote, droit aux dividendes, droit à l'information, droit préférentiel de souscription, droit de liquidation ou tout autre droit d'un actionnaire de l'entité de référence, et n'ont aucun droit d'acquérir ou de recevoir un quelconque intérêt dans l'entité de référence lors d'un rachat ou lors de la survenance de tout événement social ou autre.

Niveau de risque : Élevé**La négociation de l'instrument de référence de prix peut cesser et un événement d'entreprise concernant l'entité de référence pourrait ne jamais survenir**

La détermination continue d'un actif IREV dépend de la disponibilité continue de l'instrument de référence de prix applicable et de la référence de prix qui en découle. La négociation de l'instrument de référence de prix peut être suspendue, interrompue ou définitivement terminée à la suite d'une décision du lieu de référence de prix concerné, d'une activité de négociation ou d'une liquidité insuffisante, d'une mesure réglementaire, de modifications des conditions de l'instrument concerné ou d'évolutions affectant l'entité de référence. Si la négociation de l'instrument de référence de prix cesse ou si la référence de prix devient autrement indisponible, non fiable ou substantiellement non représentative, l'émetteur, la contrepartie au contrat ou aux dérivés, l'agent de calcul et/ou l'administrateur de la source de prix peuvent appliquer des dispositions d'évaluation et de perturbation, y compris le recours à des sources de prix ou méthodologies d'évaluation alternatives. Si une valeur fiable ne peut être déterminée ou si l'exposition concernée ne peut être maintenue

Résumé propre à l'émission

sur une base commercialement raisonnable, l'émetteur peut racheter la série concernée par anticipation. Le montant payable lors d'un tel rachat anticipé pourrait être sensiblement inférieur au montant investi et pourrait être nul. Il n'existe également aucune garantie qu'un événement d'entreprise surviendra à l'égard de l'entité de référence. Une entité de référence peut demeurer détenue à titre privé pour une durée indéterminée, abandonner ou reporter une introduction en bourse envisagée, ou ne jamais solliciter l'admission de ses titres à la négociation publique. Des évolutions des attentes du marché quant à la survenance ou au moment de la survenance d'un événement d'entreprise peuvent affecter sensiblement le prix, la liquidité et l'activité de négociation de l'instrument de référence de prix, et peuvent entraîner une baisse significative, une volatilité accrue ou une liquidité réduite de la référence de prix. Les investisseurs pourraient donc subir une perte substantielle ou totale même en l'absence d'événement d'entreprise.

Niveau de risque : Élevé**Risque de crédit à l'égard de la contrepartie au contrat**

Lorsque l'instrument sous-jacent d'une série de certificats est un contrat, la performance des certificats dépend de la capacité et de la volonté de la contrepartie au contrat de remplir ses obligations de paiement et de livraison au titre de ce contrat. Si la contrepartie au contrat manque à ses obligations, devient insolvable ou fait défaut d'une autre manière, l'émetteur pourrait subir une perte de valeur de l'instrument sous-jacent concerné, indépendamment de la performance de l'actif de référence. En cas d'insolvabilité de la contrepartie au contrat, l'émetteur pourrait recouvrer un montant significativement inférieur à la valeur calculée du contrat, voire rien du tout. Tout dispositif de garantie ou de compensation applicable au contrat peut atténuer mais n'éliminera pas cette exposition. Les investisseurs n'ont aucune créance directe à l'égard de la contrepartie au contrat ; leur seul recours est à l'égard de l'émetteur. Un défaut de la contrepartie au contrat pourrait donc entraîner pour les investisseurs la perte de tout ou partie de leur investissement.

Niveau de risque : Élevé**Risque lié aux transactions ne s'effectuant pas dans des conditions de pleine concurrence entre l'émetteur et la contrepartie au contrat**

L'émetteur et la contrepartie au contrat pourraient être des sociétés affiliées sous propriété ultime commune du groupe FalconX. Les conditions économiques régissant chaque contrat, y compris le prix de fixation, le slippage, les coûts de financement et les tolérances d'écart de suivi, sont convenues entre des entités appartenant au même groupe de sociétés. Il n'existe aucun administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de l'émetteur ayant le pouvoir d'examiner et d'approuver le caractère équitable de ces conditions, et aucune partie externe ne vérifie qu'elles sont équivalentes à celles qu'une contrepartie non affiliée offrirait dans une transaction de pleine concurrence. En conséquence, la contrepartie au contrat pourrait avoir la capacité, que ce soit par la structuration des paramètres de la fiche de conditions, l'inclusion de frais ou de charges, ou autrement, d'extraire une valeur économique du programme d'une manière qui réduit les rendements disponibles pour les détenteurs de certificats. Les investisseurs devraient tenir compte de ce conflit d'intérêts lors de l'évaluation de l'adéquation d'un investissement dans les certificats.

Niveau de risque : Élevé**Risque d'évaluation et de liquidité concernant les contrats**

Les contrats sont généralement des instruments négociés de gré à gré ou non cotés, qui ne sont pas admis à la négociation sur un marché réglementé ou une plateforme de négociation multilatérale et qui ne disposent pas d'un marché secondaire actif ni d'un prix de marché indépendant observable en continu. La valeur d'un contrat est déterminée par référence à la valeur de marché de l'exposition à l'actif de référence concerné, ajustée pour tenir compte des coûts de financement, des écarts de financement, des écarts de crédit, de la volatilité, des écarts acheteur-vendeur et d'autres données et hypothèses appliquées conformément aux conditions de l'accord concerné. Différentes méthodologies d'évaluation ou hypothèses peuvent produire des valeurs sensiblement différentes, en particulier en période de tensions sur les marchés. Il ne peut donc y avoir aucune garantie que la valeur attribuée à un contrat corresponde au montant auquel l'émetteur pourrait effectivement résilier, céder ou réaliser ce contrat. L'émetteur pourrait par conséquent ne pas être en mesure de réaliser un contrat à sa valeur calculée ou dans le délai requis pour honorer ses obligations au titre des certificats. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur la Valeur liquidative (NAV) ou le montant de règlement et pourrait entraîner pour les investisseurs la perte de tout ou partie de leur investissement.

Niveau de risque : Élevé**Risque de résiliation, de remplacement et de suivi concernant l'instrument sous-jacent**

Un instrument sous-jacent peut être résilié, annulé, accéléré ou autrement affecté avant la résiliation ou l'échéance prévue de la série concernée en raison d'un défaut de la contrepartie, d'une illégalité, d'un changement de loi, d'une perturbation du marché, d'une perturbation de la couverture, d'une augmentation des coûts, d'une défaillance d'une source de prix concernée ou d'un autre événement précisé dans le contrat concerné. Si un instrument sous-jacent est résilié ou cesse de répliquer de manière adéquate l'actif de référence concerné, l'émetteur pourrait chercher à le remplacer par un autre instrument sous-jacent. Il ne peut y avoir aucune garantie qu'un instrument de remplacement sera disponible, offrira une exposition substantiellement équivalente ou sera disponible à des conditions économiques

Résumé propre à l'émission

équivalentes. La résiliation ou le remplacement d'un instrument sous-jacent peut entraîner des coûts de clôture, des coûts de financement, des écarts acheteur-vendeur, des coûts de liquidité, des coûts de transaction, des retards ou d'autres pertes. Pendant toute période de remplacement, la série concernée peut également connaître des écarts de suivi ou peut cesser temporairement de fournir l'exposition économique prévue.

Niveau de risque : Élevé**Risques liés aux contrats à terme perpétuels**

Lorsque l'instrument sous-jacent comprend un ou plusieurs contrats à terme perpétuels, la valeur des certificats sera exposée aux risques liés à ces contrats à terme perpétuels. Les contrats à terme perpétuels sont des contrats dérivés qui, contrairement aux contrats à terme traditionnels, n'ont pas de date d'expiration ou de règlement fixe et peuvent donc demeurer en cours pour une durée indéterminée, sous réserve de leurs conditions applicables.

Dans la mesure où les contrats à terme perpétuels n'ont pas de date d'expiration fixe à laquelle leur prix devrait normalement converger avec le prix de l'actif sous-jacent concerné, ils recourent généralement à un taux de financement ou à un autre mécanisme de paiement ou d'ajustement périodique conçu pour maintenir une relation appropriée entre le prix du contrat à terme perpétuel et le prix de la classe d'actifs sous-jacents ou de la valeur de référence concernée. De tels mécanismes pourraient ne pas fonctionner comme prévu à tout moment et le prix d'un contrat à terme perpétuel pourrait se négocier avec une prime ou une décote par rapport à l'actif sous-jacent ou à la valeur de référence concernée, potentiellement pendant une période prolongée. Les taux de financement peuvent être positifs ou négatifs, peuvent fluctuer de manière significative et peuvent entraîner des paiements périodiques effectués ou reçus au titre d'une position dans un contrat à terme perpétuel. Par conséquent, la performance d'un contrat à terme perpétuel peut différer sensiblement de la performance de la classe d'actifs sous-jacents ou de la valeur de référence concernée, et l'effet cumulatif des paiements de financement peut réduire sensiblement le rendement de, ou augmenter les pertes découlant de, l'instrument sous-jacent concerné.

Les contrats à terme perpétuels peuvent également être soumis à des exigences de marge, de garantie et de liquidation. Des évolutions défavorables de la valeur de l'actif sous-jacent ou de la valeur de référence concernée, une volatilité accrue ou des modifications des exigences de marge applicables peuvent entraîner des exigences de garantie supplémentaires ou la liquidation obligatoire ou automatique d'une position, y compris dans des circonstances où une telle liquidation survient à un prix défavorable. Lorsque les contrats à terme perpétuels sont accessibles via un protocole décentralisé, la marge déposée par l'émetteur est détenue et contrôlée par des smart contracts plutôt que par un dépositaire réglementé ou un intermédiaire de compensation. Les smart contracts sont des programmes auto-exécutants enregistrés sur un registre distribué qui fonctionnent de manière autonome conformément à leurs paramètres codés et ne peuvent exercer aucun pouvoir discrétionnaire, accepter des instructions d'un tribunal ou d'une autorité réglementaire, ni s'écarter de leur logique programmée. Des erreurs, faiblesses ou exploitations du code du smart contract pourraient entraîner la perte partielle ou totale de la marge déposée par l'émetteur, sans recours possible contre une quelconque contrepartie, autorité réglementaire ou dispositif d'indemnisation des investisseurs. Les positions sont liquidées automatiquement par le smart contract lorsque la marge tombe en dessous du seuil de maintien, sans préavis et sans possibilité d'intervention réglementaire. Les contrats à terme perpétuels peuvent être négociés sur des marchés réglementés ou des lieux de négociation, ou peuvent être conclus ou négociés sur des marchés ou plateformes non réglementés ou soumis à un cadre réglementaire et de surveillance différent de celui applicable aux marchés réglementés. Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de l'instrument sous-jacent concerné et, par conséquent, sur la valeur des certificats.

Niveau de risque : Élevé**Facteurs de risque liés aux actifs numériques : risques réglementaires**

Le statut juridique des crypto-actifs varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans de nombreux pays, le statut juridique n'est pas encore défini ou est en évolution. Certains pays ont rendu illégale l'utilisation de crypto-actifs tels que Bitcoin. D'autres pays ont interdit les crypto-actifs ou les titres ou dérivés qui y sont liés (y compris pour certaines catégories d'investisseurs, par exemple des certificats tels que ceux offerts par l'émetteur ne peuvent être vendus à des investisseurs particuliers au Royaume-Uni), interdit aux banques locales de travailler avec des crypto-actifs, ou autrement restreint les crypto-actifs. En outre, le traitement juridique des crypto-actifs est souvent incertain, et il existe une incertitude quant à la question de savoir si les crypto-actifs sous-jacents constituent un titre, de la monnaie, une matière première ou une propriété. Dans certains pays, tels que les États-Unis, différents organismes gouvernementaux définissent les crypto-actifs différemment, entraînant un conflit réglementaire et une incertitude. Cette incertitude est exacerbée par l'évolution rapide des réglementations. Certains pays pourraient à l'avenir restreindre, interdire ou limiter explicitement l'acquisition, l'utilisation, la négociation ou le rachat de crypto-actifs. Dans un tel scénario, la détention ou la négociation de titres répliquant ou liés à des crypto-actifs, tels que les certificats de l'émetteur, pourrait être jugée illégale et soumise à des sanctions. Il est difficile de prévoir comment les perspectives réglementaires et les politiques relatives aux cryptomonnaies pourraient et vont évoluer. Une évolution vers une vision généralement plus négative pourrait entraîner un risque pour les investisseurs, dans la mesure où un durcissement de la réglementation pourrait restreindre l'accès des investisseurs.

La valeur d'un crypto-actif peut évoluer rapidement et même chuter à zéro

Le prix de tout crypto-actif peut être volatil et peut être affecté par divers facteurs. Si la demande pour un crypto-actif venait à diminuer, par exemple en raison d'une perte soudaine de confiance dans ce crypto-actif par les participants au marché, ou s'il ne parvenait pas à atteindre une adoption au sein de la communauté des crypto-actifs, ou s'il subissait des défaillances technologiques ou de codage ou des piratages, par exemple, sa valeur pourrait chuter fortement et durablement, ce qui affecterait défavorablement le prix auquel les investisseurs peuvent négocier les certificats sur les marchés secondaires. Une telle évolution des événements aggraverait probablement la liquidité, les possibilités de cession et la valeur de marché des certificats, créant ainsi des risques de pertes pour les investisseurs. La valeur d'un crypto-actif et, par conséquent, des certificats concernés pourrait même chuter à zéro, et les investisseurs pourraient rencontrer des difficultés importantes pour céder leurs positions dans les certificats concernés.

Niveau de risque : Élevé**Risque de marché secondaire**

Les prix de marché sur le marché secondaire deviendront à la fois supérieurs et inférieurs au cours auquel les investisseurs ont acheté leurs certificats. Les cours du marché secondaire pourraient ne pas refléter avec précision le prix de l'indice, du sous-jacent ou des composants sous-jacents concernés. Si un ou plusieurs marchés réglementés décident que les certificats ne devraient plus être admis à la négociation, indépendamment du fait que cela soit dû à des circonstances imputables à l'émetteur, aux certificats, aux crypto-actifs, au teneur de marché et/ou à des règles modifiées ou à toute autre raison, il existe un risque que l'émetteur ne parvienne pas à faire admettre les certificats à la négociation sur un autre marché réglementé, SMN ou autre plateforme de négociation. Une telle évolution des événements pourrait réduire la liquidité, les possibilités de cession et la valeur de marché des certificats, créant ainsi des risques de pertes pour les investisseurs. En cas de radiation de la cote, l'émetteur pourrait exercer son droit de racheter les certificats par anticipation. Un tel règlement anticipé n'interviendra qu'après une période de préavis, et les investisseurs sont exposés au risque que le prix de marché et la liquidité, ainsi que le montant final de règlement, soient négativement affectés dans un tel scénario.

Niveau de risque : Élevé**Risque de survenance d'un événement extraordinaire**

La condition 17 (Événement extraordinaire) prévoit qu'en cas de fraude, de vol, de cyberattaque, de changement de réglementation et/ou d'événement similaire (chacun un « Événement extraordinaire ») concernant, ou affectant, tout sous-jacent ou composant sous-jacent, y compris tout sous-jacent ou composant sous-jacent servant de garantie, l'émetteur en avisera les investisseurs conformément à la condition 16 (Avis), et le montant de rachat de ces certificats sera réduit en conséquence, potentiellement à zéro (c'est-à-dire 0,00 USD, 0,00 EUR, 0,00 CHF, 0,00 GBP ou l'équivalent dans d'autres devises de règlement) par produit. En conséquence, les investisseurs supportent les risques de survenance d'un événement extraordinaire et de perte partielle ou totale de leur investissement. En outre, les risques d'événement extraordinaire sont plus importants que pour des événements similaires concernant d'autres classes d'actifs et, contrairement au cas d'autres classes d'actifs, ne peuvent être atténués. En outre, il n'est actuellement pas pratique de s'assurer contre un événement extraordinaire.

Niveau de risque : Élevé**D. Informations clés sur l'offre de titres au public et/ou l'admission à la négociation****Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce titre ?**

Ces titres seront offerts au public dans un certain nombre de pays de l'UE (actuellement l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Suède, la France, le Luxembourg et l'Italie). L'offre de ces titres est continue jusqu'à l'expiration du prospectus de base (23 septembre 2028) (« Période d'offre »), et des investisseurs supplémentaires peuvent entrer dans une série donnée à tout moment. Des tranches supplémentaires d'une série peuvent être émises à tout moment conformément à d'autres conditions définitives. Toutefois, ces émissions supplémentaires ne sont pas dilutives.

Ces titres comportent des frais annuels de base de 1% pour les investisseurs, ainsi que des frais de souscription/rachat pour les participants autorisés. Les investisseurs dans le produit pourraient payer des frais de courtage, des commissions, des frais de transaction, des spreads ou d'autres frais supplémentaires lors de l'investissement dans ces certificats.

Qui est l'offreur et/ou la personne demandant l'admission à la négociation ?

Résumé propre à l'émission

L'émetteur a donné son consentement pour que les participants autorisés utilisent le prospectus de base dans le cadre de toute offre non exemptée de ces titres dans les pays énumérés ci-dessus pendant la période d'offre, par ou à chacun des intermédiaires financiers suivants (chacun un « Offreur autorisé ») :

L'émetteur est : 21shares x FalconX Limited, CO Services Cayman Limited, PO Box 10008, Pavilion East, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1001, îles Caïmans (LEI : 894500348NRGIGUX578), une société par actions constituée aux îles Caïmans, lieu de juridiction : îles Caïmans.

Les Offreurs autorisés sont :

- Virtu Financial Ireland Limited, Whiteaker Court, Whitaker Square, Third Floor, Block C, Sir John Rogerson's Quay, Dublin, Irlande

Un investisseur souhaitant acquérir ou acquérant des titres auprès d'un Offreur autorisé le fera, et les offres et ventes de titres à cet investisseur par un Offreur autorisé seront effectuées, conformément aux conditions et autres dispositions en place entre cet Offreur autorisé et cet investisseur, y compris en matière de prix, d'allocations et de modalités de règlement.

Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

Ce prospectus de base est établi aux fins d'offrir ces titres au public dans un certain nombre d'États membres de l'UE (actuellement l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Suède, la France, le Luxembourg et l'Italie).

Utilisation estimée du produit

La valeur totale du produit de l'émission de chaque série de certificats sera utilisée par l'émetteur pour offrir une exposition à l'actif de référence applicable.

Indication précisant si l'offre fait l'objet d'un contrat de garantie

L'offre des titres ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie sur la base d'un engagement ferme.

Indication des conflits d'intérêts les plus significatifs relatifs à l'offre ou à l'admission à la négociation

L'émetteur et la contrepartie au contrat fournissant l'instrument sous-jacent pourraient être des sociétés affiliées sous propriété ultime commune du groupe FalconX. FalconX pourrait également fournir des services de tenue de marché, d'apport de liquidité ou des services connexes relatifs à des instruments identiques ou économiquement liés aux certificats, ainsi que fonctionner comme contrepartie au contrat et fournir certains des instruments sous-jacents pour les certificats. De telles activités pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts entre les intérêts du Groupe et ceux des investisseurs. L'émetteur maintient des dispositifs conçus pour gérer les conflits d'intérêts potentiels ; toutefois, il ne peut y avoir aucune garantie que ces dispositifs seront pleinement efficaces.